

de la porte munie de barreaux, une autre porte d'acier qui prive le détenu de toute vue et de toute voix?

En réponse à cette question, le ministre a dit:

Oui, aux pénitenciers de Dorchester, de Kingston et du Manitoba.

Autrement dit, il y a trois pénitenciers au Canada qui comptent des cellules ayant, en plus d'une porte munie de barreaux, une porte pleine en métal. J'ai visité certaines de ces cellules d'isolement et je tiens à dire qu'à mon avis, c'est une honte absolue.

C'est un véritable supplice pour un homme que d'être enfermé 23 heures et demie par jour dans une de ces étroites cellules sans fenêtre, au plancher, au plafond et aux trois murs nus, derrière une porte d'acier qui l'isole complètement pendant tout le temps qu'il est au secret, peut-être des semaines ou même des mois. Il ne peut voir ni entendre personne; il ne peut parler à personne. Je conviens que la réclusion rigoureuse peut être parfois nécessaire, mais c'est retourner à la torture médiévale que d'isoler ainsi un homme dans ces prisons cellulaires. Quiconque est le moins enclin à la claustrophobie n'a aucune peine à s'imaginer combien pareil sort pourrait ébranler la raison du détenu. J'espère que le ministre ordonnera un changement, qu'il fera enlever ces lourdes portes en métal ou ordonnera qu'on les laisse ouvertes.

**L'hon. M. Fulton:** Je suis heureux de dire qu'il y a plusieurs inexactitudes dans ce qu'a dit l'honorable député. Je suis sûr toutefois qu'elles ne sont pas voulues. Les visites et la correspondance ne sont pas nécessairement interdites au détenu qui est condamné à la réclusion rigoureuse.

**M. Winch:** Je n'ai pas dit qu'elles étaient défendues par le fait même. J'ai dit qu'elles pouvaient être retirées.

**L'hon. M. Fulton:** Mais le droit de correspondre et de recevoir des visites ne peut être retiré que si l'on en abuse. Le cas se présente rarement cependant.

Quant à la question de la porte massive, je dois souligner d'abord que seulement trois institutions en ont. Mais d'ordinaire ces portes ne sont pas fermées.

**M. Winch:** Chaque fois que j'y suis allé, elles l'étaient.

**L'hon. M. Fulton:** C'est peut-être pour une de deux raisons. Ou bien il n'y avait personne au secret à ce moment-là, et alors cela n'avait aucune importance, ou bien l'honorable député se trouvait peut-être du mauvais côté de la porte. Mais on m'informe que d'habitude ces portes ne sont pas fermées et qu'elles ne

le sont que temporairement lorsqu'un détenu fait du bruit. Il vaut mieux alors fermer la porte pour éviter que le vacarme sème de l'agitation dans le reste de l'institution. Sitôt finie l'échauffouré, on ouvre la porte. Dans le cours ordinaire des événements, on ne laisse fermée que la porte d'acier à barreaux, pas la porte pleine. Je ne nie pas que parfois l'on ferme cette porte, mais c'est dans les occasions dont j'ai parlé.

**M. Herridge:** Je suis à la Chambre depuis 14 ans. Je sais qu'on doit apporter bien des améliorations à notre régime pénal, à nos institutions pénales. J'ai recueilli cet avis de personnes fort intéressées aux institutions pénales; à leur avis, une grande amélioration s'est produite depuis l'entrée en fonction du commissaire actuel.

Chose assez étrange, j'ai un parent qui est un des principaux psychologues de Grande-Bretagne qui soient versés en pénologie. C'est le Dr Trevor Gibbons. Il a eu l'occasion de rencontrer le commissaire à New-York lors d'une réunion touchant les institutions pénales des États-Unis. Il a été fort impressionné, m'a-t-il dit, par les plans qu'envisageait le commissaire et par son attitude générale à l'égard du fonctionnement des institutions pénales de notre pays. A mon avis, bien des erreurs à réparer sont imputables au manque de locaux, au manque d'institutions appropriées, et, par le passé, au manque de fonds; nous espérons bien qu'à l'avenir on en fournira.

J'ai raison de poser une question ou deux au ministre. Je sais qu'une fois provoqué, il peut devenir aigre, mais qu'au fond c'est un homme de cœur. Un fervent de la réadaptation des prisonniers m'a écrit pour m'exprimer son inquiétude au sujet de la suppression possible par le gouvernement actuel de toutes les condamnations allant d'une période de six mois à un an et il m'a demandé de me renseigner à ce sujet. Quelle serait la ligne de démarcation entre les sentences des prisonniers et celles des incarcérés?

**L'hon. M. Fulton:** On en a parlé brièvement cet après-midi. Avant d'aborder le sujet, peut-être devrais-je exprimer mes remerciements pour les remarques qu'a formulées l'honorable député à l'égard du commissaire dont j'aimerais louer les services. Je devrais rappeler au comité que nous avons modifié la loi sur les pénitenciers l'année dernière pour permettre de prolonger le mandat du commissaire actuel. Au moment où nous nous lançons dans ce vaste programme de réforme et de modernisation, nous considérons comme essentiel de garder ses services aussi longtemps que nous pouvons nous assurer le bénéfice de l'expérience de ce fonctionnaire hautement qualifié et extrêmement dévoué.